



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



\*17087253\*

Tribunal de Commerce

08 JUIN 2017

Brabant Wallon  
Greffe

N° d'entreprise : 0899.825.151

Dénomination

(en entier) : LUCAB

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue des Sapins 13, 1390 Grez-Doiceau

MONITEUR BELGE

13 -06- 2017

BELGISCH STAATSBLAD

**Objet de l'acte : Démission et nomination des gérants et modification du siège social**

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2017 que les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de son mandat de gérant avec effet au 18/01/2017 de:
  - G Technology Consultance S.P.R.L., dont le siège social est situé a Avenue des Sapins 13, 1390 Grez-Doiceau.
2. La nomination comme gérant pour une période indéfini avec effet au 02/01/2017:
  - Victor De Vries, domicilié à Mathijssenaan 54, 5644 JL Eindhoven (Les Pays-Bas);
  - Stanilaus Van Gansewinkel, domicilié à Jan Van Rotselaerlaan 9, 5581 EA Waalre (Les Pays-Bas);
  - PRINCEPS CAPITAL Société Privée, dont le siège social est situé à Jan Van Rotselaerlaan 9, 5581 EA Waalre (Les Pays-Bas).

Dans le procès-verbal de la délibération du gérant de la Société Privée PRINCEPS CAPITAL du 02/01/2017 semble:

Monsieur Stanilaus Van Gansewinkel, domicilié à Jan Van Rotselaerlaan 9, 5581 EA Waalre (Les Pays-Bas), est nommé à partir du 02/01/2017 comme représentant permanent pour la Société Privée PRINCEPS CAPITAL, dont le siège sociale est situé à Jan Van Rotselaerlaan 9, 5581 EA Waalre (Les Pays-Bas), dans l'exécution du mandat de gérant au nom et pour compte de la Société Privée PRINCEPS CAPITAL dans la S.P.R.L. LUCAB.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée de Collège des gérants du 02/01/2017 que la décision suivante a été prise:

- l'assemblée approuve le transfert du siège social et ce avec effet immédiat, d'Avenue des Sapins 13, 1390 Grez-Doiceau à Rue des Andains 4, 1360 Perwez.

Stanilaus Van Gansewinkel,  
gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/06/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).